



La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Numéro 122 Juillet 2007

DES TOURS A PARIS, POURQUOI ?

Le Plan Local d'Urbanisme de Paris voté en juin 2006 par le Conseil de Paris a tranché sur les hauteurs des immeubles à Paris, pas plus de 37 mètres.

Toutefois, la Ville de Paris, soucieuse de répondre aux besoins de logements, relance le débat en créant un comité de réflexion pour étudier la faisabilité de tours, d'une hauteur comprise entre 50 et 200 mètres, sur trois sites : la Porte de la Chapelle, la Porte de Bercy et le secteur Masséna-Bussereau dans le 13^e.



Londres, « the gherkin »,
architecte : Foster and parterns, 2004

Beaucoup s'émeuvent de cette étude, sachant que 60% des Parisiens consultés ont pris une position négative sur cette question lors de l'enquête publique sur le PLU.

Le sujet est très politisé. Certains s'opposent aux tours telles qu'elles ont été réalisées antérieurement. D'autres avancent des arguments plus nuancés invoquant la consommation d'énergie et la convivialité.

Si les contraintes et les erreurs du passé ont engendré des coûts excessifs, on saurait aujourd'hui, dit-on (?), réaliser des bâtiments aux normes HQE (haute qualité environnementale) à « énergie positive ».

Les immeubles parisiens sur dalles des années 70, qui ont été réalisés au nom de règles d'urbanisme dépassées, n'ont convaincu personne. En revanche, on ne se lasse pas d'admirer les gratte-ciel dans les rues de Manhattan et on apprécie l'offre de services multiples dans un seul et grand bâtiment avec salles de sport, piscine, cinéma, commerces, ...

Construire des tours ? Pour imiter les autres villes ? Pour faire preuve de modernité ? Pour économiser le terrain ? Mais n'est-ce pas énergivore ? N'est-ce pas incompatible avec la vie de quartier ?

Certes le cœur historique, la ville haussmannienne, les quartiers aux petites rues ne sont pas les endroits les plus propices à une intégration de tours. Mais le besoin de logements, la réduction de l'étalement urbain en

Île-de-France sont aussi des arguments pertinents pour que ne soit pas rejetée toute étude objective d'urbanisme.

Les projets de la Ville sur des terrains disponibles n'ont rien de choquant, à condition qu'ils s'inscrivent dans les perspectives de Paris, respectent les alignements des rues et prévoient des transports en commun souterrains et de surface à forte capacité.

Il ne faut pas parler tant d'architecture que d'urbanisme quand on évoque la question des tours.

Claude Muyard
Président

« PROTECTION VILLE DE PARIS »

PVP : une nouvelle disposition du PLU

34, RUE BOILEAU

Hôtel Roszé première œuvre de Guimard encore subsistante, construit en 1891 pour Camille Roszé, représentant de fabriques de gants de peaux et de corsets.

Dans cette modeste villa à l'italienne, presque invisible derrière son rempart de glycines, Guimard a déjà fait œuvre totale, y compris le dessin du jardin, des vitrages, des tentures et des modèles des céramiques de la façade exécutées par Émile Muller.

Conformément aux préceptes du Maître, l'architecte Eugène Viollet Le Duc, on sent la volonté d'exprimer à l'extérieur les fonctions internes de la maison en diversifiant matériaux, volumes et décrochements, formes et dimensions des fenêtres.



2 AU 8 RUE DU BOIS DE BOULOGNE,



Cette voie a été ouverte en 1888 et tient son nom de la proximité du Bois de Boulogne.

Série cohérente d'hôtels particuliers de style éclectique.

Au n ° 2, le rez-de-chaussée est orné de refends. Au premier étage, devant les deux fenêtres situées à droite de la façade, présence de deux garde-corps sur consoles sculptées. Ces fenêtres sont encadrées de pilastres et surmontées de frontons triangulaires. On note la présence d'une lucarne à fenêtre pendante et appuyé en fonte. La façade est composée de la même façon du côté de la rue Le-Sueur.

Au n ° 4, hôtel de briques et pierre d'un étage carré sous les combles avec des appuis en fer forgé.

Le n ° 6 est un hôtel d'angle d'un étage carré. Des garde-corps avec appuis en fer forgé ornent chaque fenêtre.

Au n ° 8, la façade est en briques et pierre. Ferronneries et guirlandes au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée et de la porte.

38, 40 BIS RUE BOISSIÈRE,

Au XVIII^e siècle, la rue Boissière était un chemin coupé en deux par l'enceinte des Fermiers Généraux (aujourd'hui, l'avenue Kléber), puis transformée en rue et prolongée jusqu'à la Place Victor-Hugo, lors du lotissement de la Plaine de Passy en 1825.

Série de quatre petits hôtels jumeaux construits par Alfred-Rousseau en 1880, qui a aussi construit en face au n ° 47, l'hôtel surmonté d'un atelier d'artiste.

Les fenêtres à meneaux, les lucarnes de pierre, les pilastres surmontés de chapiteaux sculptés, les frontons très ouvragés forment un ensemble néo-Renaissance très homogène.

Les lucarnes du pignon ont été transformées et un étage a été ajouté au-dessus de la porte cochère, mais l'ensemble des façades a été conservé.





COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE

CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU BOIS DE BOULOGNE Premier Conseil Consultatif.

On se souvient que cette charte a été signée le 25 Novembre 2003 entre le Maire de Paris, les maires riverains du Bois, et le Conseil Général des Hauts de Seine.

Ce document prévoyait la création d'un Conseil Consultatif réunissant les signataires et des associations compétentes.

Il était convenu avec la Ville de Paris que la Coordination ferait partie du Conseil. Donc, depuis 2003 nous réclamions la réunion du Conseil.

Or, quelle n'a pas été notre surprise d'être enfin invités le 30 Mars 2007 à la première réunion du Conseil Consultatif.

Un magnifique dossier nous a été remis et commenté sur les aménagements prévus par la Ville dans le Bois.

Ses objectifs sont de réduire la circulation automobile, de régénérer les plantations, de restaurer le réseau hydraulique, de créer des terrains de sport sur la pelouse de l'hippodrome d'Auteuil (football, hockey et rugby) pour pouvoir implanter le camping de Paris sur certains terrains de sport de la plaine de Bagatelle et récupérer ainsi une partie de la berge de la Seine.

La Ville se félicite ainsi d'ouvrir au public environ 12 hectares d'espaces verts nouveaux.

Le budget de 50 millions d'euros promis pour le Bois lors de la candidature de Paris aux JO 2012 est ainsi confirmé.

Les 12 hectares gagnés le sont par un réaménagement/restriction du carrefour des Deux Lacs et du Carrefour de la Grande Cascade (photo ci-contre), avec détournement du trafic de l'avenue de Longchamp par la rue du polo de Bagatelle !!!, par la diminution de l'emprise du Tir aux Pigeons et par la suppression du Tir à l'Arc.



Par ailleurs, le projet de centre culturel de LVMH dans le Jardin d'Acclimatation est confirmé. Les responsables de la Ville ne voient là rien de contraire au respect de la vocation d'espace vert consacré à la promenade du Bois de Boulogne !

La réunion du 30 Mars n'a pas permis la concertation à laquelle nous nous préparions. Nous espérons qu'une prochaine séance nous permettra, après étude du dossier remis, d'apporter notre contribution et nos critiques à ces projets. Nous regrettons, en particulier, l'envahissement de l'hippodrome d'Auteuil par des équipements sportifs et l'absence d'étude de trafic banlieue /Paris avant de se lancer dans des travaux modificatifs de voirie.

Recours contentieux contre le PLU de Paris

Nous remercions très vivement les nombreux lecteurs qui ont bien voulu soutenir notre action, à la suite de notre appel dans notre numéro précédent. Nous rappelons que XVI^e DEMAIN est membre de la « Coordination » et partie prenante financièrement dans cette action. Notre trésorier : Pierre Soulat, 5, rue du Commandant-Guilbaud 75016 Paris est toujours prêt à recevoir vos chèques libellés à l'ordre de la « Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne ».

Avec nos remerciements

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

L'ASSOCIATION JEAN-BOUIN ENTRE EN RÉSISTANCE

Comme nous l'avons relaté dans les derniers numéros de « La Lettre » l'actuel Stade de Jean-Bouin est menacé de destruction dans le cadre d'une restructuration destinée à créer un grand stade de rugby doté de tribunes contenant 20 000 spectateurs, au profit exclusif de l'équipe du Stade Français.

Malgré de nombreux contacts, lettres et dossiers techniques adressés à la Ville par la direction actuelle du stade et les associations riveraines pour montrer les nuisances du projet, le Conseil de Paris a cependant adopté le principe de cette restructuration le 12 Février dernier.

Un recours contentieux pour excès de pouvoir a été aussitôt intenté devant le Tribunal Administratif de Paris, contre cette délibération, par les associations concernées, dont XVI^e DEMAIN, au motif que « l'intérêt général » ressemble beaucoup plus à un intérêt « particulier » dans cette décision. Notons que la Ville entend consacrer 110 millions d'euros à ce projet !

En outre un collectif de défense est mis sur pied pour étudier toutes les mesures à prendre pour faire obstacle à la réalisation du projet.

20 000 VÉLOS À PARIS EN JUILLET PROCHAIN !

Ce sera le grand événement de la mandature municipale. Nos trottoirs sont à nouveau défoncés pour installer les 1 400 stations devant accueillir les 20 000 vélos qui vont être mis à la disposition des Parisiens moyennant une location très économique.



Paris, comme Lyon depuis déjà presque deux ans, veut offrir cette commodité écologique de déplacement à ses habitants. Actuellement circulent environ 2 500 vélos dans la ville.

On peut se demander comment la circulation va pouvoir absorber dix fois plus de vélos si l'opération est un succès.

En effet, on voit depuis quelque temps ces engins circuler de plus en plus sur les trottoirs, au grand dam des piétons.

On peut aussi se demander comment les bus vont pouvoir rouler si leurs couloirs sont encombrés par ces 20 000 vélos.

On peut également craindre que des touristes habitués chez eux à partager pacifiquement la voirie ne soient surpris par la rudesse du partage « à la parisienne » entre autos, bus, camions, motos, piétons et vélos.

Mais ne boudons pas le plaisir que la municipalité veut nous offrir en transformant Paris en ville hollandaise. N'oublions cependant pas de nous entraîner pour grimper à Montmartre, à Ménilmontant, aux Buttes Chaumont, au Trocadéro et même avenue Mozart, car ces engins vont peser 22 kilos !

CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ

Réunion de la commission du 10 Mai 2007

Le commissaire adjoint du 16^e, M. Meyer, a réuni les associations concernées. Cette instance est prévue par la circulaire interministérielle du 28 Octobre 1997 qui a créé les contrats locaux de sécurité.

Le gouvernement d'alors a voulu donner plus de cohérence à la lutte contre l'insécurité en organisant l'action de tous les acteurs publics et privés de la sécurité. Il s'agissait de mobiliser les énergies et de donner des priorités à leurs actions.

A Paris, le Maire, le procureur de la République et le préfet de police ont signé le contrat parisien de sécurité (62 pages !). La SNCF, la RATP, l'OPAC, la RIVP et bien d'autres organismes ont été associés à l'action.

Une étude des délits par thématique et par territorialité a été réalisée. Un conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance a été créé.

La réunion du 10 Mai dernier a permis de préciser que la grande majorité des délits, plus de 50%, ont trait à l'automobile (vol de G.P.S). De même sont en forte progression les délits sur les cartes bancaires et les distributeurs automatique de billets.

Les commissariats de police dépendent de la Police urbaine et de proximité. Ils n'ont pas de compétence directe sur les questions de circulation et de stationnement qui relèvent de la Direction de l'ordre public et de la voie publique à la Préfecture de Police. Cependant une meilleure articulation va voir le jour pour que les commissariats puissent également agir dans ces domaines.

Le commissaire du 16^e est heureux de ces contacts qui lui permettent de donner de l'information aux habitants et en échange de faire remonter des questions de la base.

LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE au Palais de Chaillot

Il faudra attendre fin septembre (les travaux ayant pris six mois de retard) pour voir le musée des monuments français entièrement rénové ainsi que la future galerie d'architecture moderne et contemporaine.

Mais, dès maintenant, les espaces d'expositions temporaires déjà livrés proposent deux installations remarquables :

- « **Rêver la ville** » dévoile dans une scénographie monumentale signée Christian de Portzanparc les réalisations en cours ou les projets refusés de cet architecte urbaniste. Les très grandes maquettes et les images virtuelles nous emmènent de New York (l'opéra) à la Défense (tour granite), de la ville nouvelle d'Almere au Pays-Bas à la grande bibliothèque du Québec, etc.
- « **Avant-après** » reprend avec bonheur l'exercice qui consiste à juxtaposer une carte postale ancienne à une vue prise aujourd'hui, non pour dire « c'était mieux avant » mais pour montrer comment l'architecture améliore le paysage. Et cela au moyen de 150 séquences cinématographiques réparties sur 24 écrans illustrant 150 chantiers, petits ou énormes, connus ou anonymes, véritable plaidoyer pour le travail de l'architecte. Bien installé dans une chaise longue, on assiste à la naissance de la tour Eiffel où la transformation de l'usine LU à Nantes en Lieu Unique, à la métamorphose de l'opéra de Lyon à la construction du viaduc de Millau, à l'apparition d'un champ d'éoliennes en mer du Nord ou à la poussée progressive de tours sur l'horizon d'un quartier pavillonnaire...

Cité de l'Architecture, palais de Chaillot, tous les jours (sauf mardi) de 12 h à 20 h.

HÉLIPORT DE PARIS - ISSY LES MOULINEAUX

Après l'approbation, du projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'héliport par la Commission Consultative de l'Environnement, une enquête publique a été réalisée en décembre 2006 et janvier 2007.

Dans son rapport, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable assorti de recommandations et d'une réserve demandant *la mise en place d'un système de mesures permettant de relever le niveau réel des nuisances sonores et de suivre son évolution dans le temps*, ce qui vient d'être accepté par le Ministre des Transports.

Le Préfet de Paris et le Préfet des Hauts-de-Seine vont donc signer prochainement l'arrêté d'approbation du plan révisé d'exposition au bruit.

Les recommandations formulées par le commissaire enquêteur seront intégrées dans la Charte de l'Environnement de l'Héliport en cours d'élaboration qui devrait être signée cet automne, notamment par XVI^e DEMAIN, au titre des associations de riverains des communes concernées.

La charte dont la validité est fixée à cinq ans prévoit d'améliorer la situation grâce à de nombreuses mesures dont :

- Le maintien du trafic à 12 000 mouvements annuels,
- la modernisation du parc machines,
- l'adoption des procédures de pilotage à moindre bruit,
- l'obligation de suivre les règles de vol aux instruments pour respecter les cheminements (altitude et trajectoire),
- la création d'un site Internet interactif afin d'informer le public et de recueillir ses remarques,
- l'augmentation de la sécurité des vols (installation d'un système de visualisation d'images radar secondaires).

Information pratique : lors des transactions immobilières concernant les immeubles situés entre le quai Saint-Exupéry et le boulevard Murat ainsi que les immeubles rue du général-Malleterre, les certificats d'urbanisme ou les baux de location doivent mentionner que les habitations sont situées en zone D (bruit faible) du PEB.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Une nouvelle maison des associations très moderne créée par la Mairie de Paris, pour le 16^e arrondissement vient d'ouvrir ses portes entre la maison de la Radio et le métro Passy, 14 avenue René-Boylesve 75016 Paris

Située juste à côté du jardin public du parc de Passy, elle dispose :

- d'un hall d'accueil de 120 m² avec présentoirs, affichages et espace documentaire,
- de deux salles de réunion (88 m² et 48 m²),
- d'une salle informatique (20 m²) dotée de quatre postes reliés à Internet et deux bureaux équipés d'ordinateurs,
- de 100 boîtes à lettre et 44 casiers de rangement avec possibilité de domiciliation
- d'un espace de reprographie avec massicot et reliure

Tous ces services sont gratuits (sauf le papier) pour les associations inscrites. Un dossier est à constituer avant de rencontrer la directrice (01 53 92 29 30). Ouverture lundi à jeudi de 10 à 20 h vendredi de 13 à 20 h sauf en août.

CONSEILS DE QUARTIER DU PRINTEMPS 2007

Propreté du 16^e

La question de la propreté est abordée à nouveau dans chaque conseil de quartier et pratiquement à chaque réunion. Plutôt que de reprendre ce point dans les deux compte rendus ci-après, nous avons choisi de citer quelques unes des remarques exprimées, complémentaires aux informations que nous vous donnons par ailleurs.

Le contrat de service signé en 2003 entre la mairie de 16^e et les services de la propreté fixe un objectif prioritaire de nettoyage aux abords de six types de sites : les écoles (avant la rentrée des classes), les lieux de culte, les stades du parc des Princes et de Coubertin avant et après les matches), les marchés alimentaires et la mairie du 16^e (avant les cérémonies).

M. Gilleron, le nouveau responsable de la propreté du 16^e indique les différents points d'amélioration obtenus. Le résiduel de collecte (ce qui reste après la collecte principale des OM et qui doit être ramassé dans les heures qui suivent) a représenté en février moins d'une tonne par jour (au lieu de cinq tonnes). Le temps gagné a été reporté sur des actions de propreté, balayage ou lavage.

De nouveaux moyens de nettoyage mécanisé (lavage, aspiration) ont été mis à disposition des équipes. Pour Auteuil sud, cela signifie 10 heures de lavage supplémentaires par semaine. Les nouveaux aspirateurs de trottoir sont deux fois plus performants ; on en comptera quatre début 2008. Avec un bon niveau d'entretien, ces matériels peuvent être utilisés sept heures par jour (au lieu de deux heures en 2006).

Un plan propreté, en cours d'élaboration, sera mis en place en juin 2007 pour tout l'arrondissement. Après avoir établi une cartographie des zones à nettoyer (du moins sale au plus sale), on devrait avoir la fréquence de balayage suivante : de trois fois par semaine pour les sites les moins sales jusqu'à 13 fois par semaine sur les sites nécessitant deux passages par jour.

L'enlèvement des objets encombrants fonctionne de façon très satisfaisante (enlèvement sous deux heures après rendez-vous). M. Gilleron rappelle aux habitants qu'ils doivent au préalable appeler le 39 75 ou se connecter sur Internet avant de déposer leurs encombrants sur les trottoirs. Toutefois, seuls 16 % des objets ramassés ont fait l'objet d'une demande de rendez-vous, ce qui pose de gros problèmes d'organisation et de coûts de fonctionnement aux services de la propreté qui ne peuvent enlever les objets que 36 ou 48 heures plus tard.

M. Goasguen et M. Mano reconnaissent que la propreté est aussi affaire de civisme et qu'il y a un travail d'éducation à faire dans ce domaine. M. Taittinger est d'accord avec M. Goasguen pour organiser un CICA sur la propreté, qui a eu lieu le 30 mai.

Auteuil Sud

13 mars 2007

Fréquence des manifestations au Parc des Princes : Pour éviter les mauvaises surprises, les riverains peuvent appeler le 01 47 43 72 84 (boîte vocale) pour être informés des dates de matches de foot-ball au Parc des Princes.

Projet de construction rue de Varize : La mairie du 16^e indique qu'un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) sera construit et qu'une partie de l'EVP sera transformée en jardin public. M. Goasguen estime qu'il n'est pas raisonnable de construire des immeubles de dix étages avec une sortie de garage pour 400 voitures rue de Varize qui est une rue très étroite. Une concertation s'impose donc. Mme Dreyfuss demande une réunion de présentation avec le promoteur et le représentant de l'architecte. Le conseil approuve ce vœu à l'unanimité.

Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement en 2007 :

Le conseil se prononce à l'unanimité pour faire étudier les deux projets proposés, à savoir :

- la création d'un mur végétal et des travaux de rénovation (côté Claude-Lorrain) au cimetière d'Auteuil
- l'installation d'une signalisation clignotante (« attention piétons ») avenue de la porte de Saint-Cloud (entre l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal et la gare routière RATP) pour sécuriser le passage piétons.

Auteuil Nord

28 mars 2007



Enlèvement des voitures rue George-Sand : Un soir de novembre dernier, tous les véhicules en stationnement irrégulier ont été enlevés à 22 heures alors que le stationnement nocturne est habituellement toléré.

La réglementation ne prévoit pas le stationnement uniquement de nuit. Son adaptation pour délimiter une plage horaire nocturne est du ressort de la Ville et de la préfecture.

Mme Laurence Dreyfuss interviendra au Conseil de Paris afin que dans les voies à sens unique, mais n'offrant qu'un stationnement unilatéral, comme la rue George-Sand, le stationnement puisse être autorisé la nuit dès lors qu'une largeur de chaussée suffisante est laissée pour préserver les bonnes conditions d'intervention des véhicules de la BSPP.

Aires de livraison : Un nouveau règlement sur l'utilisation des aires de livraison est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier. Réservées aux arrêts pour les livraisons des professionnels, elles peuvent être utilisées pour les dépôts des particuliers, qui doivent apposer le nouveau disque de stationnement (disponible à la mairie), mais le conducteur doit rester à proximité. Un audit est en cours pour envisager la suppression des aires inutiles. Nous avons souligné que ces aires étaient indispensables aux habitants des immeubles ne disposant pas de parkings et qu'on pouvait tout aussi bien s'interroger sur leur augmentation. Concernant le stationnement à longueur de journée des véhicules de commerçants, il est précisé qu'il est illicite et qu'il devrait être sanctionné au même titre que pour les particuliers.

Financement du foncier du terrain de la gare d'Auteuil : M. Mano, adjoint au logement de la Ville souligne que le terrain a été acheté par l'OPAC, après valorisation par les domaines.

Élargissement du trottoir rue d'Auteuil : Les trottoirs sont étroits et la rue, très commerçante, est empruntée par des flux importants de piétons et de voitures. L'aménagement de la rue, avec la réduction du stationnement, ne peut être envisagé qu'à l'occasion d'un projet d'urbanisme englobant le réaménagement de la Porte d'Auteuil et la construction sur le terrain de la gare d'Auteuil.

Coulée Verte de la Muette à Auteuil : Elle doit être mise en service en juillet 2007. Une concertation aurait été engagée, il y a quatre ou cinq ans avec des associations « nature ». Le conseil de quartier veut connaître les conditions d'utilisation de cette promenade et émet le vœu qu'une nouvelle concertation soit engagée sur ce thème.



Titre de transport valable une heure : Il devrait être opérationnel pour la correspondance entre les bus entre eux et le tramway, pendant une heure trente à dater du 1^{er} juillet 2007.

Carte interactive : Le site, permettant la consultation et la situation des principaux lieux du 16^e, est disponible sur Internet à partir de mai 2007.

CICA DU 16 MARS et réchauffement climatique

Sur un thème déjà largement débattu par ailleurs et pour lequel l'information ne manque pas, la mairie du 16^e nous a proposé d'y revenir pour souligner l'urgence d'actions collectives et individuelles.

L'Hôtel de Ville développe son « plan climat » qui doit aboutir à des « actions concrètes ».

À ce jour, nous restons largement sur notre faim. L'adjoint chargé des espaces verts et de la propreté, M. Contassot s'est contenté d'utiliser le CICA pour exposer ses idées personnelles surannées contre le nucléaire, quand on sait à quel point les énergies renouvelables resteront coûteuses et marginales pendant longtemps en dépit de la nécessité d'investir dans leur développement.

Pour Paris, on imagine mal l'installation d'éoliennes – on peut certes remettre en service le moulin de la Galette - et la surface disponible pour des panneaux solaires sur les immeubles est assez réduite. Ce ne sont pas les quelques rares bâtiments HQE en projet qui vont bouleverser le bilan énergétique de la capitale.

On attendait qu'on propose aux Parisiens des solutions beaucoup plus immédiates, à défaut des orientations, et ne pas rester sur les généralités déjà ressassées par ailleurs.

Au niveau parisien, ce sont les économies d'énergie en matière d'habitat et de transport qui sont prépondérantes.

Il faut s'attaquer aux normes en matière de chauffage et d'isolation des bâtiments existants, par le biais d'incitations réglementaires communales (période de chauffe et équipements de régulation) et en rappelant les incitations fiscales. Bien sûr, il faut restreindre l'éclairage à incandescence (en interdire la vente comme en Californie ?) et s'équiper d'ampoules basse consommation, bien que très coûteuses et d'utilisation quelquefois peu attrayante, mais il faut aller bien au-delà avec une rénovation des isolations des murs et des fenêtres.

Dans les transports, la réduction de la consommation d'énergie fossile conduit non seulement à développer sérieusement les transports en commun – le PDP de Paris au périmètre géographique limité est notoirement insuffisant- mais aussi à fluidifier la circulation actuelle. On s'est engagé dans la solution opposée !

Les Parisiens seront certainement tout disposés à collaborer si on sait engager des incitations positives convaincantes.

LA PROPRETÉ DANS NOTRE ARRONDISSEMENT

Revenons une nouvelle fois sur le sujet, pour trois raisons :

- la propreté de l'espace public reste une préoccupation pour tous à Paris et vos réactions en ce qui concerne notre arrondissement en témoignent,
- XVI^e DEMAIN a participé pour la deuxième fois aux évaluations réalisées dans le cadre du contrat de service de la propreté du 16^e, cette fois-ci place de la Porte de Saint-Cloud et place de l'Abbé-Franz-Stock,
- enfin, notre Président a eu, en avril, une réunion de travail avec M. Gilleron, responsable de la Division territoriale du 16^e du service de la propreté de Paris.

Quel constat pouvons-nous faire ? Il est clair que la situation s'améliore, en grande partie d'ailleurs, grâce à l'effort mené pour accroître l'efficacité des dispositifs de nettoyage.

Les résultats de ce travail ne sont, toutefois, pas perceptibles avec la même continuité partout et, en arpentant l'arrondissement, il arrive que l'on s'étonne (voire que l'on peste) à propos de telle rue ou de tel emplacement qui demeurent jour après jour obstinément dégoûtants. Les mauvaises habitudes des Parisiens ont la vie dure, hélas. Mais sachons aussi que les conditions du nettoyage peuvent s'avérer difficiles dans certaines voies très passantes, dans celles où la circulation est dense et là où le stationnement des véhicules est envahissant. Tel est le cas par exemple pour les lieux visités lors des deux évaluations : la rue de Passy et les deux places citées ci-dessus.

Que nous répondent nos interlocuteurs des services du 16^e ? Qu'au-delà du travail effectué par les agents, notre collaboration est nécessaire car *la propreté c'est aussi l'affaire de tous*. Constatation banale mais qu'il ne faut pas hésiter à répéter encore et encore.

La densité en zone urbaine ainsi que l'évolution des modes de vie (casse-croûtes pris à la sauvette dans la rue, pauses cigarette au pied des immeubles, journaux gratuits vite lus et vite abandonnés, nomadisme croissant de nos contemporains qui n'hésitent pas à abandonner les objets les plus divers au pied des arbres...) expliquent l'accroissement des déchets sur la voie publique. Chacun doit donc contribuer par ses efforts à ne pas compliquer la tâche de ceux qui nettoient nos rues et, chaque fois que cela est possible, à améliorer la situation.

La négligence quotidienne, comme jeter un papier par terre, jeter son sac d'ordures ménagères dans la corbeille publique qui n'est pas prévue pour cela, ne pas ramasser les déjections canines, a aussi un coût. C'est évident concernant les 20 tonnes de déjections journalières du « meilleur ami de l'homme ». Mais ce que l'on ne sait pas assez en revanche c'est que la collecte des corbeilles publiques (600 € / tonne) coûte cinq fois plus cher que la collecte de nos bacs à ordures ménagères.

En conclusion, rappelons quelques messages simples :

- jetez vos ordures ménagères dans les bacs de vos immeubles. **Si vous avez un doute sur le bac à utiliser, jeter dans le bac vert.**
- vous rendrez service en signalant au 39 75 ou sur www.dechets.paris.fr les endroits particulièrement sales et les dépôts sauvages. Utilisez le même numéro pour faire enlever vos objets encombrants. Sachez que moins de 20% des parisiens se donnent la peine d'appeler.
- n'hésitez pas à contacter le service de propreté du 16^e au 01 55 74 44 60.
- **et surtout passer ces messages autour de vous**, en commençant par le gardien de votre immeuble le mieux placé pour diffuser ces informations.

COUPE DU MONDE DE RUGBY CALENDRIER des MATCHES joués au stade du PARC des PRINCES

Date	équipes	Date	équipes	Date	équipes
Di 9 septembre 16 h	Afrique du Sud / Samoa	Me 19 septembre 20 h	Italie / Portugal	Ve 28 septembre 21 h	Angleterre / Tongas
Di 30 septembre 17 h	Irlande / Argentine	Ve 19 Octobre 21 h	Petite Finale		

COURRIER DES LECTEURS

Signalisation excessive

« Votre éditorial m'a particulièrement intéressé. Cette floraison de panneaux m'a donné l'opportunité d'intervenir dans le cadre du débat sur le PDP. »
 Claire de Clermont-Tonnerre Conseiller de Paris

« Totalement d'accord avec votre éditorial "Signalisation excessive"...! Mais n'y a-t-il pas aussi trop d'interdictions "Stationnement gênant" dans des rues où, cependant, des voitures prennent le risque de se garer sans réellement gêner...! « Un exemple : rue Greuze, côté gauche, avant la rue Decamp; pourquoi ne pas y mettre le stationnement payant ? En cherchant un peu, on peut en trouver d'autres...!

« Quelles sont les autorités qui décident ces interdictions...? On devrait associer aux décisions des associations "de bon sens" comme la vôtre, ainsi que des élus des arrondissements concernés...!

« Enfin pleinement d'accord avec le courrier de M. Yves Monod sur la petite ceinture..., avec votre défense du Bois de Boulogne...etc. « D'accord aussi pour demander de remettre l'avenue Marceau en double sens...! Pourquoi l'avenue Mac Mahon a-t-elle aussi été mise en sens unique...? »
 Bernard Froman

« Le concept de « nuisances » que vous développez a retenu toute son attention (ndlr : du Maire). La sécurité des usagers de la voirie constitue une priorité de l'action du Maire de Paris... Je n'ai pas manqué de transmettre la Lettre d'avril à M. le Directeur de la Voirie et des Déplacements, afin qu'il prenne attentivement connaissance de vos remarques et qu'une réflexion puisse être engagée dans le sens que vous indiquez. Je vous ferai part, le moment venu, des propositions qui pourraient être retenues. »

Claude Pralraud Conseiller Technique - Cabinet du Maire de Paris



Propreté boulevard Exelmans

« Le terre-plein central est le lieu de déjection de tous les chiens ainsi qu'un dépotoir d'objets divers, de papiers. Ce terre-plein n'est jamais nettoyé... Le caniveau est d'une saleté repoussante où tous les immondices s'accumulent sans être évacués. Le pied des arbres des trottoirs latéraux sont journallement le dépotoir des rebus les plus variés. Quel dommage de voir un si beau boulevard ainsi dégradé avec une atteinte supplémentaire à la santé de la végétation. »
 Odile Planque-Descheider

Bois de Boulogne

« Le chemin qui borde le lac inférieur est dans un état déplorable : déclivités, fondrières, marécages les jours de pluie, etc. de même les eaux du lac commencent à sentir mauvais et le fond du lac mériterait d'être curé... Je trouve excessif que l'allée des fortifications soit réservée au stationnement des voitures CD. »
 Robert Lafon

Prolongement de la ligne du bus N° 30 jusqu'à la Porte de la Muette

« Cette mesure améliorerait la vie sociale de secteurs importants du 16^e. » (ndlr : nous avons relancé la RATP)
 Pierre Maucour

STADE DU PARC DES PRINCES 11^e réunion de Concertation

Lors de la réunion qui s'est tenue le 23 mai à l'Hôtel de Ville, un point a été fait sur la sécurité, les concerts prévus et la Coupe du monde de Rugby :

- Au chapitre sécurité, les travaux demandés par la Commission Locale de Sécurité ont été réalisés à savoir : de nouveaux dispositifs d'accès, une amélioration de l'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur du stade. Désormais, les abonnés recevront une carte d'abonnement avec photo d'identité. Pour s'inspirer des mesures prises aux Pays-Bas, un système de biométrie est à l'étude. Par ailleurs, il est envisagé de faire jouer des matches l'après-midi comme cela se pratique en Grande Bretagne afin d'attirer un public plus familial. On envisage également le déplacement des supporters des équipes visiteurs actuellement installés en tribune F (proche de la place de l'Europe) vers la tribune K (à l'opposé du stade, côté porte de St-Cloud). Si ces mesures s'avèrent efficaces, cela devrait permettre à terme d'alléger le dispositif policier.



- Trois concerts sont programmés : le samedi 23 juin (Muse), le samedi 30 juin (Genesis) et le vendredi 6 juillet (Red Hot Chili Peppers). Il y aura au maximum une répétition avant chaque concert. Afin de réduire les nuisances sonores, la couverture du stade est à l'étude.
- A l'occasion de la Coupe du monde de Rugby, 5 matches se dérouleront au Parc des Princes (voir le calendrier ci-contre). Sur le stade Géo-André tout proche, une tente sera dressée pour accueillir les équipes de presse. Compte tenu du caractère exceptionnel de l'événement et de l'affluence attendue, on mettra en place un dispositif policier important.

PLAN DE DÉPLACEMENTS DE PARIS. ET LES VOIES SUR BERGES DE LA SEINE.

Depuis des mois nous vous parlons du Plan des Déplacements de Paris.

Rappelons que le Conseil de Paris a arrêté dans sa séance du 12 Février 2007 son projet de PDP. Ce document de 195 pages va bouleverser les modes de déplacements dans notre ville. L'objectif prioritaire de qualité de l'air peut faire craindre une politique antivoiture systématique.

Un questionnaire rempli par 140 000 personnes à propos des mesures préconisées par le PDP montre que si les grands objectifs sont approuvés majoritairement il n'en va pas de même pour les moyens pour y parvenir, encore que l'objectif prioritaire d'améliorer les déplacements n'ait jamais été exprimé !

Ce PDP va être mis à l'enquête publique avant d'être définitivement approuvé par le Conseil de Paris. Nous voudrions nous appesantir sur une mesure préconisée à terme : la « fermeture des voies sur berges aux voitures », qu'en termes politiquement corrects on baptise « ouverture aux piétons ! ».

Dans le 16^e, on se souvient que cette fermeture est déjà intervenue, dans le passé, le dimanche. Elle a provoqué de telles nuisances par un report de circulation dans nos quartiers, qu'elle avait été abandonnée.



La ville, sollicitée pour une nouvelle expérience de fermeture, a procédé récemment à des comptages de circulation. A l'heure de pointe du matin, entre 12 h et 13 h on compte 1 700 véhicules/h et 1 850 véhicules/h entre 17 h et 18 h.

L'ingénieur responsable conclut à l'impossibilité pour les voies du quartier et même de Boulogne d'absorber ce surcroît de circulation. Il conclut à la possibilité cependant d'une expérience de fermeture « au cœur de l'été pendant la période de Paris Plage » ... et pour cause puisque la voie est barrée un peu plus loin et qu'en été beaucoup de Parisiens ont fui la capitale. Une expérimentation qui n'a aucun sens.

Bien entendu la Ville nous dit que la fermeture totale sur tout le parcours n'interviendra que lorsque la circulation aura suffisamment diminué grâce à sa politique de développements de transport en commun offrant une alternative aux besoins de déplacement.

Nous continuons à penser que les voies sur berge, financées à grands frais par les précédents gouvernements de la France, doivent rester ce qu'elles sont, c'est-à-dire des pénétrantes de grande capacité pour les Franciliens, et des traversantes indispensables pour les Parisiens.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIe-DEMAIN@cegetel.net

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 18 €

Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin, Marie Moes et Françoise Manoncourt ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Claude Muyard

Photos : V. Gros, C. Muyard